

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|---|---|
| <p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> | <p>SÉANCE DU 30 JANVIER 2009 À NIEUL SUR MER</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Madame Suzanne TALLARD, Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Monsieur Yann JUIN (présent jusqu'à la 11^{ème} question procuration à Monsieur Guy DENIER), Monsieur Denis LEROY, Monsieur Guy DENIER, Madame Maryline SIMONÉ, Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Christian GRIMPRET, Monsieur Guy COURSAN, Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Henri LAMBERT, Monsieur Christian PEREZ, Monsieur Jean-François VATRÉ, Madame Nathalie DUPUY, Monsieur Pierre MALBOSC (à partir de la 3^{ème} question), Monsieur Aimé GLOUX, Madame Soraya AMMOUCHE, Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jean-François DOUARD, Monsieur Jacques LEGET, Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Monsieur Patrick ANGIBAUD, Madame Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents,</p> <p>Monsieur Yves AUDOUX (présent jusqu'à la 2^{ème} question procuration à Monsieur Jean-François DOUARD), Monsieur Michel AUTRUSSEAU, Madame Brigitte BAUDRY, Monsieur René BÉNÉTEAU, Madame Catherine BENGUIGUI, Monsieur Michel BOBRIE, Madame Marie-Sophie BOTHOREL, Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Jean-Pierre CARDIN, Madame Marie-Thérèse CAUGNON, Monsieur Jean-Pierre CHANTECAILLE, Monsieur Jean-Claude CHICHÉ, Madame Christelle CLAYSAC, Monsieur Jean-Claude COUGNAUD, Madame Marie-Thérèse DELAHAYE, Monsieur Vincent DEMESTER, Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Jack DILLENBOURG, Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Olivier FALORNI, Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Madame Patricia FRIOU, Madame Lolita GARNIER, Monsieur Gérard GOUSSEAU, Madame Brigitte GRAUX, Monsieur Christian GUICHET, Madame Josseline GUITTON, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Patrice JOUBERT (présent jusqu'à la 21^{ème} question), Monsieur Charles KLOBOUKOFF, Monsieur Guillaume KRABAL, Monsieur David LABICHE, Madame Sabrina LACONI, Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Monsieur Patrick LARIBLE, Monsieur Arnaud LATREUILLE, Monsieur Daniel MATIFAS, Madame Esther MÉMAIN, Monsieur Sylvain MEUNIER, Madame Sylvie-Olympe MOREAU, Madame Dominique MORVANT (présente jusqu'à la 24^{ème} question procuration à Monsieur Pierre DERMONCOURT), Monsieur Habib MOUFFOKES, Monsieur Marc NÉDÉLEC, Madame Brigitte PEUDUPIN, Madame Annie PHELUT, Monsieur Jean-Pierre ROBLIN (présent jusqu'à la 10^{ème} question), Madame Marie-Laure TISSANDIER Monsieur Michel VEYSSIÈRE, Monsieur Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Monsieur Jean-Louis LÉONARD, Vice-président</p> <p>Madame Saliha AZÉMA procuration à Monsieur Alain BUCHERIE, Madame Sylviane DULIOUST procuration à Madame Brigitte GRAUX, Madame Nathalie GARNIER procuration à Monsieur Jean-Pierre ROBLIN, Monsieur Dominique GENSAC procuration à Monsieur Patrick ANGIBAUD, Monsieur Philippe JOUSSEMET procuration à Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Yvon NEVEUX, Monsieur Yannick REVERS procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Monsieur Jean-Louis ROLLAND, Madame Véronique RUSSEIL, Madame Christiane STAUB procuration à Monsieur David LABICHE, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Michel PLANCHE,</p> |
|---|---|

| | | | |
|--|-----------|------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice : | 88 | Bulletins litigieux : | 0 |
| Nombre de membres présents : | 76 | Abstentions : | 0 |
| Nombre de membres ayant donné procuration : | 8 | Suffrages exprimés : | 83 |
| Nombre de votants : | 83 | Pour l'adoption : | 83 |
| | | Contre l'adoption : | 0 |

N° 6

Titre / GARANTIES D'EMPRUNTS - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA C.D.A.- RÉHABILITATION ET RÉSIDENTIALISATION DE L'IMMEUBLE UTRILLO A MIREUIL - LA ROCHELLE

Monsieur FOUNTAINE expose que,

Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans le cadre de travaux de réhabilitation et de résidentialisation de l'immeuble Utrillo à Mireuil, l'Office Public de l'Habitat de la CDA sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin d'apporter sa garantie pour deux emprunts qu'il doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

Article 1^{er} : d'accorder sa garantie pour le remboursement des deux emprunts que l'Office Public de l'Habitat de la CDA. propose de contracter.

Caractéristiques du prêt PRU- réhabilitation : 3 177 510 €

Périodicité : annuelle

Durée totale du prêt : 20 ans

Taux actuariel annuel : 4,25%

Taux annuel de progressivité : 0,5%

Différé d'amortissement : 1 an

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité : En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Caractéristiques du prêt PRU - résidentialisation : 1 133 911 €

Périodicité : annuelle

Durée totale du prêt : 20 ans

Taux actuariel annuel : 4,25%

Taux annuel de progressivité : 0,5%

Différé d'amortissement : 1 an

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité : En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Les taux d'intérêts indiqués sont établis sur la base du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 1^{er} août 2008.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

Article 2: qu'au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ces prêts, la Communauté d'Agglomération s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 3 : de s'engager pendant toute la durée des prêts, soit 20 ans, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant :

- à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE